



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 13 décembre 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
49	58

Date de convocation

7 décembre 2023

**Service à la population -
Convention d'objectifs et de
moyens - Théâtre du
Sycomore**

**N° de la délibération
2023-777**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 13 décembre 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle Charles TRENET à Tain l'Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, M. Denis DEROUX, Mme Amandine DEYGAS, M. Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Pierre GUICHARD, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, M. Gilbert LA RUSSA, Mmes Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORIOT, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mme Nathalie RAZE, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, M. Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Laurent BARRUYER (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Valina FAURE (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Jean-Michel MONTAGNE (pouvoir à M. Michel BRUNET), Mme Isabelle POUILLY (pouvoir à Mme Marie-Claude LAMBERT), M. Régis REYNAUD (pouvoir à son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Bruno FAURE), M. Gérard ROBERTON (pouvoir à M. Pascal CLAUDEL), M. Jean-Christophe WEIBEL (pouvoir à M. Pascal BIGI), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, Mme Mélanie DONGEY, M. Patrick FOURCHEGU, M. Isabelle GUILLIAUMET, M. Emmanuel GUIRON, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Anne SCHMITT, Mme Michèle VICTORY.

Les conventions d'objectifs et des moyens signés au titre des politiques Solidarités, Enfance, Jeunesse, Séniors, arrivent à échéance au 31-12-2023. Pour rappel, depuis 2021, et dans l'attente de la finalisation du Projet de Territoire et du renouvellement de la CTG avec les Cafs Drôme et Ardèche, ces conventions ont fait l'objet d'un renouvellement annuel.

Les nouvelles conventions s'inscrivent dans le cadre du Projet de territoire et ses déclinaisons :

- Voté par le Conseil d'Agglomération au mois de juillet dernier, le projet de territoire prend appui sur LA CHARTE DE TERRITOIRE « HORIZON » qui affirme 7 valeurs / principes à prendre en compte dans les politiques publiques de la Communauté d'Agglomération.
- Lui est articulé sur son projet social de territoire.

Ce projet social repose d'un côté sur la compétence d'action sociale de la Communauté d'Agglomération définissant les politiques publiques suivantes comme d'intérêt communautaire :

- ✓ Une politique petite enfance parentalité

- ✓ Une politique de soutien en faveur des personnes âgées
- ✓ Une politique enfance et famille
- ✓ Une politique jeunesse
- ✓ Une politique de soutien en faveur des personnes en difficultés

Il trouve sa traduction dans la Convention Territoriale Globale signée avec les Caisses d'Allocations Familiales de la Drôme et de l'Ardèche pour la période 2022-2026, et validée en Conseil d'Agglomération.

La CTG formalise les ambitions prioritaires du territoire sur 8 thématiques et politiques publiques ARCHE Agglo : Petite Enfance, Parentalité, Enfance, Jeunesse, Accès aux Droits et Inclusion Numérique, Animation de la Vie sociale, Séniors Autonomie, Logement Habitat.

- En matière d'action publique vers les jeunes plus spécifiquement :

Suite à un processus territorial et partenarial, ARCHE Agglo a redéfini les marqueurs politiques de son action publique vers les jeunes 12-25 ans pour la période 2024-2026 autour de 3 axes :

- ✓ un axe structurant reposant sur le triptyque : Education, Autonomie, Famille
- ✓ un axe développement reposant sur 2 enjeux clefs : Insertion sociale et Economique, Développement local
- ✓ un axe sentinelle : prévention sociale et santé (avec un partenariat renforcé avec les partenaires santé et prévention spécialisée)

- En matière d'action publique culturelle plus spécifiquement :

ARCHE Agglo développe sa politique culturelle autour de 3 axes stratégiques, pour s'orienter vers un projet culturel de territoire : l'Education Artistique et Culturelle, les Enseignements artistiques et la Lecture Publique, considérant que :

- La culture apparaît comme un levier et un outil de développement du territoire contribuant ainsi à son attractivité ;
- La culture est vectrice de lien social, qu'elle favorise le « vivre ensemble » en permettant à tous les publics de tisser ou de retisser des liens avec les autres ;
- La culture dans sa dimension d'éducation populaire est un formidable vecteur d'émancipation ;
- La culture vient accompagner les politiques volontaristes mises en œuvre par ARCHE Agglo dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, des personnes âgées ;

Dans son action vers les habitants, ARCHE Agglo place le partenariat avec les associations assurant des missions « d'intérêt général » et œuvrant dans ces champs d'intervention comme un élément essentiel de la vie du territoire.

ARCHE Agglo assure par ailleurs, en articulation, une mission de coordination territoriale qui constitue un élément structurant du déploiement de son action publique. Elle entend donc soutenir les actions initiées et mises en œuvre par ces associations partenaires au travers de conventions d'objectifs et de moyens en apportant des moyens financiers, matériels et humains.

Ces conventions s'inscrivent dans un contexte particulier :

- Une hausse nationale des salaires et des charges qui impactent les gestionnaires d'activités
- Des dotations de l'agglomération qui n'ont jamais été indexées sur l'inflation

ARCHE Agglo est signataire d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'Association Théâtre du Sycomore pour son projet Culture jeunesse. Ce projet s'inscrit dans l'axe structurant éducatif de la politique jeunesse ARCHE Agglo à destination des 12-25 ans.

La Maison du Jeu est également gestionnaire d'un ALSH qui s'inscrit dans le cadre de la politique enfance famille ARCHE Agglo détaillé plus haut.

L'Association Théâtre du Sycomore conduit un projet culturel en direction des jeunes du territoire ayant pour pilier la découverte et la pratique théâtrale sous différentes formes. S'affirmant d'Education populaire, et forte de ses 118 adhérents en 2022-2023, l'association est pilotée par une équipe jeune, dont les membres, après avoir suivi les ateliers de l'association pendant plusieurs années, s'investissent dans l'organisation et la préparation des événements, au-delà de

leur participation aux projets artistiques. Son CONSEIL D'AGGLOMERATION associatif est composé exclusivement de jeunes de moins de 25 ans.

Pour 2024-2026, l'Association poursuit ce projet culturel de jeunesse en proposant part un Parcours d'Education Artistique et Culturelle par le théâtre structuré autour :

- D'un volet diagnostic – inscription dans les dynamiques partenariales jeunesse et culture ARCHE Agglo
- D'ateliers théâtre : L'atelier Shakespeare du collège Marie Curie, L'atelier Shakespeare Lycéens, Les ateliers de création théâtrale, la Construction et la présentation d'un spectacle : le Printemps du Sycomore
- D'actions et Manifestations : Festival Shakespeare et Cie, MiniFestival d'Hiver, Sorties et Voyages culturels pour nourrir l'ouverture culturelle et la dimension « public » du projet.

Une attention particulière sera mise pour la durée de la convention sur l'ouverture à d'autres compagnies et pratiques artistiques, et une pratique élargie sur le territoire ARCHE Agglo, en articulation avec les ambitions de la politique culturelle ARCHE Agglo. L

Il est ainsi proposé la signature d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens pour la période 2024-2026 avec l'Association Théâtre du Sycomore, afin de soutenir le projet de Parcours d'Education Artistique et Culturelle par le théâtre vers les 12-25 ans, et conformément aux modalités décrites dans la convention.

L'Association percevra pour 2024 un soutien financier de 10 250 €.

Ce montant est revalorisé chaque année de 2.5 %. Le montant obtenu sera arrondi à l'unité la plus proche.

L'aide financière (rattachée au Budget Culture) sera versée en deux temps :

- Un acompte de 90 % en début d'exercice
- Un solde de 10 % en N+1 à réception des bilans et pièces justificatives obligatoires.

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques modifié par la LOI n°2022-217 du 21 février 2022 – art 165 ;

Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n° n°07-2021-10-28-0006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant la compétence statutaire « action sociale d'intérêt communautaire » ;

Considérant que, dans le cadre de cette compétence, sont d'intérêts communautaires :

- en matière de jeunesse, le développement d'une politique multithématique et d'un programme d'actions en faveur de la jeunesse 12/25 ans : Animation de proximité, Animation socioculturelle et de loisirs, Action en faveur de la santé, de l'emploi et de l'insertion, de la prévention des jeunes, création de lieux ressources et d'informations, Action d'accompagnement à la parentalité.

Considérant la compétence statutaire « développement culturel » ;

Considérant que, dans le cadre de cette compétence, sont d'intérêts communautaires : Elaboration d'une politique visant à conforter et développer la vie culturelle sur le territoire, et mise en œuvre des actions retenues ;

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 007-200073096-20231213-DELIB_2023_777-DE



Considérant les ambitions prioritaires de la CTG ARCHE Agglo signée avec les Cafs Drôme et Ardèche, notamment sur son axe thématique jeunesse ;

Considérant que le projet initié par l'Association est conforme à son objet statutaire ;

Considérant que ce projet participe de la politique communautaire ;

Considérant le projet de convention de partenariat, d'objectifs et de moyens et ses annexes ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 30 novembre 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- ✓ APPROUVE la nouvelle convention de partenariat, d'objectifs et de moyens (document disponible en téléchargement) signée entre ARCHE Agglo et l'Association Théâtre du Sycomore, pour la période 2024-2026, reprenant les éléments détaillés ci-dessus,
- ✓ APPROUVE l'attribution d'une aide financière de 10 250 €, montant qui sera revalorisé annuellement de 2.5 %
- ✓ AUTORISE le Président à signer les conventions ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veunes, le 13 décembre 2023.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le



ID : 007-200073096-20231213-DELIB_2023_777-DE